

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient Présents 61 titulaires, 0 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Aucun

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUEZE, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE

Absents : Alain CAMSUSOU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Nathalie PASTOR

RAPPORT N° 201208-05-DEV-

INGENIERIE LEADER HAUT-BÉARN 2021 : DEMANDE DE FINANCEMENT

M. LACOUR expose :

Vu la convention LEADER Haut-Béarn,
Vu les textes relatifs règlementaires de nos partenaires,
Vu les missions définies,

Le GAL Haut-Béarn, au travers de sa structure juridique porteuse, la Communauté de Communes du Haut-Béarn, se porte garant de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, et, à ce titre, assure les missions suivantes :

- Mettre en œuvre, coordonner et gérer le programme LEADER,
- Assurer l'animation du programme sur la thématique « Devenir un espace-pilote dans le domaine de la valorisation économique durable des atouts environnementaux »,
- Favoriser la mobilisation, la concertation, la sensibilisation de tous les acteurs concernés en lien et en complémentarité avec chaque Communauté de Communes,
- Soutenir et promouvoir les initiatives émergeant du territoire qui seront en cohérence avec le programme LEADER.

Pour cela, l'ingénierie territoriale sera constituée de deux équivalents temps plein dédiés à l'animation et à la gestion du dispositif.

Dans ce cadre, au vu des règlements d'intervention de nos partenaires, il est proposé de solliciter les subventions inscrites au plan de financement suivant, au titre de l'année 2021 :


DEPENSES		RECETTES	
Gestion-Evaluation LEADER 1 ETP	40 900.00 €	Département 64	15 000.00 € 14.08%
Animation-Communication LEADER 1 ETP	60 850.00 €	CR Nouvelle-Aquitaine	10 000.00 € 9.39%
Forfait pour frais indirects	4 790.00 €	FEADER LEADER	54 905.00 € 51.53%
		Autofinancement	26 635.00 € 25.00%
TOTAL	106 540.00 €	TOTAL	106 540.00 €

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement de l'ingénierie LEADER Haut-Béarn 2021,
- **DONNE DELEGATION** au Président pour engager les démarches d'obtention des subventions et signer tout document correspondant.
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2020

Envoyé en préfecture le 14/12/2020
Reçu en préfecture le 14/12/2020
Affiché le 
ID : 064-200067262-20201208-201208_05_DEV-DE

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY